

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

20/11/07

12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES FORETS COMMUNALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide de 6 438 € à la commune d'URBES pour la mise en place un abri touristique au lieu dit « Eichwald » ;
- ❖ attribue une aide plafonnée à 7 620 € à la commune de KRUTH pour la rénovation des alentours extérieurs de la chapelle Saint Nicolas ;
- ❖ attribue une aide de 5 602 € à la commune de WINKEL pour la mise en place d'une nouvelle signalétique pour les itinéraires de ski de fond du Glaserberg ;
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 89689, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions